COMMUNE DE CORNAS
1 Place de l'Eglise07130 CORNAS
Tel : 04-75-81-81-65
Courriel : mairie@cornas.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Florent KOSMA, agissant en qualité de président de l'association TANKAFER,
Domicilié au 115, chemin des Mulets 07130 CORNAS.
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie.
A la salle des Fêtes de Cornas
Le samedi 21 juin 2025.
A l'occasion d'une fête de la musique.

Le 28/05/2025
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025-71

Le Maire de la commune de CORNAS,

Vu l'article L. 2122-28 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 3334-1 et L. 3334-2 du Code de la santé publique,
Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE :

Article unique

M. Florent KOSMA est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 2ème catégorie à l'occasion d'une fête de la musique le samedi 21 juin 2025 de 12 h 00 à 02 h 00, le dimanche 22 juin.
à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Cornas, le 28/05/2025.

Le Maire, Stéphane LAFAGE

MAIRIE DE CORNAS (Ardèche)